



RPN DU 9 JUILLET SUR LA CLASSIFICATION

CIRCULAIRE

Suite à la forte mobilisation importante des personnels des organismes de Sécurité sociale le 25 juin dernier, face aux 36% de grévistes, l'employeur annonce retirer son projet de classification à l'occasion de la RPN du même jour.

A la RPN du 9 juillet, il présente un projet qui se résume :

- ◇ à une nouvelle grille sur 9 niveaux, au lieu de 8, par l'ajout d'un niveau de cadres techniques, dixit l'employeur (cf. annexe 1a),
- ◇ à un panel d'emplois-repères positionnés sur cette nouvelle grille.

Pour les employés : toujours 4 niveaux de A à D avec un niveau B au coefficient 220 au lieu de 229 et un niveau D au coefficient 249 au lieu de 260.

L'emploi-repère « technicien traitement de l'information » précédemment positionné niveau A (coeff. 212) est à présent positionné par l'employeur au niveau B (coeff. 220).

Pour les cadres : 5 niveaux avec un niveau E au coefficient 285 au lieu de 300, un niveau F au coefficient 315 au lieu de 370 et un niveau G au coefficient 365 au lieu de 440.

Les emplois-repères « délégué de l'assurance maladie », « travailleur social » ou « contrôleur du recouvrement » précédemment positionnés niveau D (coeff. 260) sont à présent positionnés par l'employeur au niveau E (coeff. 285).

Proposition employeur d'une nouvelle grille unique de classification employés et cadres									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Coefficient minimum	212	220	229	249	285	315	365	440	590

1. Décryptage CGT.

Cette grille a vocation pour l'employeur à répondre à certains agents déclassés.

Mais à regarder de plus près, la CGT constate que :

- ◇ **Le tassement des niveaux perdure par le choix de l'employeur de positionner des emplois-repères sur le coefficient le plus bas.** En ajoutant un niveau, l'employeur permet seulement à certains emplois de conserver le coefficient maximum actuel, et rien de plus (cf. annexe 1b)

N° 32/2019
SECURITE
SOCIALE
29/07/2019

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat



- ◇ L'écart en points entre les niveaux diminue :
- ◆ La progression moyenne en points d'un niveau à l'autre est de 20 points **pour les employés** dans la classification actuellement applicable, de 19 points dans la 1^{ère} proposition de l'employeur et maintenant de 12 points dans sa dernière proposition
- ◆ La progression moyenne en points d'un niveau à l'autre est de 40 points **pour les cadres** dans la classification actuellement applicable, de 70 points dans la 1^{ère} proposition de l'employeur et maintenant de 52 points dans sa dernière proposition.
- ◆ Une catégorie d'agents oubliés par l'employeur : les personnels des établissements, les informaticiens et les ingénieurs conseils dont le coefficient minimum d'aujourd'hui est supérieur à 590.

2. Analyse de la CGT

L'employeur reste au final sur la même philosophie qu'auparavant c'est-à-dire :

- ◆ Des emplois positionnés sur un seul et même niveau,
- ◆ Une évolution au sein d'un même emploi qui ne se fera que par le biais de points de compétence,
- ◆ Une grille attractive pour le recrutement externe et plus particulièrement l'encadrement

Là encore c'est un effet d'annonce puisque pour **les agents en place, le repositionnement y compris sur un niveau supérieur se fera à rémunération constante** (la hausse du coefficient de base ponctionnera les points de compétence déjà acquis), ce qui risque de créer une fracture entre personnel en place et nouveaux embauchés.

Quid de l'attractivité supposée pour le recrutement externe de certains emplois dont le coefficient minimum proposé dans la nouvelle grille est inférieur à l'actuel ? Ces emplois, ont-ils toujours une place dans la politique salariale de l'employeur ?

Lors de cette RPN du 9 juillet la CGT a exposé très concrètement ses revendications :

- ◆ **Une augmentation immédiate de la valeur du point**
- ◆ **Une revalorisation et un déplafonnement des points d'expérience**
- ◆ **Attribution pour tous de points de repositionnement lors de la mise en place de la nouvelle classification.**

- ◆ Un premier niveau à 2 000 € en cohérence avec la revendication de la valeur du point à 10 €
- ◆ Une grille unique avec un nombre suffisant de niveaux pour qu'aucun salarié ne soit déclassé au moment de la transposition dans une nouvelle classification,
- ◆ Un pas de compétence identique pour tous,
- ◆ Une attribution automatique d'un pas de compétence au bout de trois ans,
- ◆ Un taux d'attribution annuel minimum de pas de compétence à 35% pour chacune des catégories de salariés,
- ◆ Une progression sur au moins deux niveaux, voire trois, au sein d'un même emploi,
- ◆ Valorisation de la formation ou de toute acquisition de qualifications supplémentaires pour suivre l'évolution de son emploi par l'attribution de points supplémentaires ajoutés au coefficient minimum.

3. Propositions CGT :

- ◆ Une grille respectant le coefficient minimum actuel de chacun (cf tableau CGT en fin de circulaire).
- ◆ Une grille avec 9 niveaux employés/cadres et deux niveaux pour positionner les emplois des grilles des « personnels des établissements », des « informaticiens » et des « ingénieurs-conseils » dont le coefficient minimum actuel se situe entre 590 et 725.
- ◆ Une grille qui permette de rétablir la progression actuelle entre chaque niveau (en moyenne 20 points entre chaque niveau « employés », 40 points entre chaque niveau « cadres »).

La CGT a positionné dans sa grille le panel d'emplois-repères présenté par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019. (cf tableau CGT en fin de circulaire).

Ces emplois sont positionnés sur plusieurs niveaux pour que :

- ◆ Leurs coefficients minimums actuels ne soient pas rabaissés,
- ◆ Le salarié puisse progresser sur plusieurs niveaux au sein d'un même emploi.

L'analyse CGT montre que l'évolution dans ce panel d'emplois-repères doit impérativement se faire sur 2 ou 3 niveaux.

Enfin, nous vous proposons une projection des emplois, dans la nouvelle grille employeur, sur 9 niveaux. Emplois déjà repérés lors de la RPN du 28 mai 2019. (Cf annexe 2).



PIÈCES JOINTES

- ◆ **Page 4 :**
« Evolution d'un emploi sur plusieurs niveaux dans la grille proposée par la CGT ».
- ◆ **Guide : Comment lire les tableaux des annexes.**
 - ◆ **Annexe 1 :**
 - a) Grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019.
 - b) Comparatif du positionnement du panel des emplois repères présenté lors de la RNP du 9 juillet 2019 avec celui de la RPN du 28 mai 2019.
 - ◆ **Annexe 2 :**
Projection dans la nouvelle grille employeur des emplois déjà repérés lors de la RPN du 28 mai 2019 hors échantillon des emplois repères présenté par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019.

Évolution d'un emploi sur plusieurs niveaux dans la grille proposée par la CGT
(en positionnant les emplois repères référencés par l'employeur lors de la RPN du 9 juillet 2019)

Niveaux actuels	E/C	N1/N2	N3	N4	N5A	N5B	N6	N7	N8	N9		
	ÉTABLISSEMENT	N1E/N2E	N3E	N4E		N5E	N6E	N7E	N8E/N9E		N10E	N12E
	INFORMATIENS		NIA	NIB	NIIA/NIIB	NIII	NIVA/NIVB	NVA	NVB/NVI	NVII/NVIII	NIXA	NIXB/NX
	INGÉNIEURS CONSEIL									N10A	N10B	N11B/N12
Coefficients actuels		190/198	215	240	260	285/291	300/315/323/ 338	345/352/ 360	382/385/397/ 400/410	430/458/570	595/605/618 /620	668/670/690/ 700/725
Niveaux CGT		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Proposition CGT des coefficients minimums pour les nouveaux niveaux		212	232	252	272	300	340	380	420	590	635	725
Agent de collectivité <u>1 404 salariés</u>												
Technicien de l'information <u>4 061 salariés</u>												
Gestionnaire conseil assurance maladie <u>14 580 salariés</u>												
Gestionnaire conseil du recouvrement <u>2 455 salariés</u>												
Gestionnaire conseil allocataire <u>6 646 salariés</u>												
Réf tech prestations <u>5 219 salariés</u>												
Réf tech recouvrement <u>1 125 salariés</u>												
Réf tech traitement de l'information <u>4 061 salariés</u>												
DAM <u>945 salariés</u>												
travailleur social <u>788 salariés</u>												
Contrôleur du recouvrement <u>205 salariés</u>												
Responsable d'unité <u>5 484 salariés</u>												
Contrôleur de sécurité <u>572 salariés</u>												
Manager de branche <u>457 salariés</u>												

Comment lire les tableaux des annexes

Dans chaque niveau, pourcentage des salariés qui occupent cet emploi

Niveau et coefficient minimum de la grille actuelle

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
140601	Technicien traitement de l'information 4 061 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
		0,02%	4,00%	82,00%	12,00%	0,59%	0,12%	0,10%	0,07%	0,05%	
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		A/212									
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		B/220									
Analyse de la CGT											
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau B au coefficient minimum de 220 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N3(coefficient 215). Par contre 12,93% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											

Nombre obtenu en additionnant les pourcentages de salariés qui se retrouvent au dessus du coefficient de la proposition employeur n°2 (dans ce cas au dessus de 220)



Comment lire les tableaux des annexes

La couleur jaune indique le niveau où se trouve le plus grand nombre de salariés

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
O40201	Travailleur social <u>788 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
						0,13%	99,00%	0,25%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
						D/270					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
						E/285					
		Analyse de la CGT									
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B (coefficient 285).											

La double couleur pour signifier que le coefficient minimum se situe entre 2 coefficients actuels

Niveau et coefficient minimum de la dernière proposition employeur



Comment lire les tableaux des annexes

Niveau et coefficient minimum dans la proposition employeur à la RPN du 28 mai 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
01105	Conseiller retraite et accueil 2 510 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				6,02%	87,57%	6,41%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
					B/229						
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
					C/229						
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 93,98% des salariés de cet emploi sont déclassés.											

La couleur rouge pour pointer que cet emploi est positionné sur un coefficient inférieur à celui qu'a actuellement une majorité de salariés





ANNEXE 1

a) GRILLE EMPLOYEUR PROPOSÉE LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019.

b) COMPARATIF DU POSITIONNEMENT DU PANEL DES EMPLOIS REPERES PRÉSENTÉ LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019 AVEC CELUI DE LA RPN DU 28 MAI 2019.

a) PROPOSITION EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019

Proposition de repositionnement des emplois-repères en application de la grille et du barème

Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
Coefficient minimum 212	Coefficient minimum 220	Coefficient minimum 229	Coefficient minimum 249
150201 - Agent de collectivité	140601 - Technicien traitement de l'information	011103 - Gestionnaire conseil de l'assurance 011115 - Gestionnaire du recouvrement 011101 - Gestionnaire conseil allocataires	011301 - Référent technique prestations (maladie) 011313 - Référent technique recouvrement 140602 - Référent technique traitement de l'information

Niveau E	Niveau F	Niveau G	Niveau H	Niveau I
Coefficient minimum 285	Coefficient minimum 315	Coefficient minimum 365	Coefficient minimum 440	Coefficient minimum 590
070301 - Délégué de l'Assurance Maladie 040201 - Travailleur social 020501 - Contrôleur du recouvrement	170102 - Responsable d'unité(s)	050501 - Contrôleur de sécurité	170302 - Manager de branche	050301 - Ingénieur conseil

b) TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PROPOSITION EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019 ET CELLE DE L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille								
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400
150201	Agent de collectivité <u>1 404 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle								
		10,68	83,05%	4,63%	0,21%		0,07%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019								
			A/212							
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019								
			A/212							
		Analyse de la CGT								
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.										
140601	Technicien traitement de l'information <u>4 061 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle								
		0,02%	4,00%	82,00%	12,00%	0,59%	0,12%	0,10%	0,07%	0,05%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019								
			A/212							
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019								
				B/220						
		Analyse de la CGT								
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau B au coefficient minimum de 220 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N3(coefficient 215). Par contre 12,93% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés										

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille								
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400
	Gestionnaire conseil (assurance maladie, recouvrement, allocataire) 23 <u>681 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle								
O11103			0,12%	83,00%	16,00%	0,02%	0,01%			
O11115				48,00%	51,00%	0,20%				
O11101			1,05%	70,00%	28,00%	0,29%	0,08%	0,02%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019								
					B/229					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019								
					C/229					
		Analyse de la CGT								
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre si les salariés dans l'assurance maladie sont 16% et dans les CAF 28% à être déclassés, dans le recouvrement cela représente la majorité des salariés.								
	Réfèrent technique <u>30 554 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle								
O11301				0,08%	95,00%	4,00%	0,67%	0,15%	0,04%	
O11313				0,18%	82,00%	15,00%	1,60%	0,36%	0,09%	
140602				0,57%	86,00%	10,00%	1,51%	0,57%	0,57%	0,19%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019								
					C/249					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019								
					D/249					
		Analyse de la CGT								
		Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.								

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
O70301	Délégué d'assurance maladie <u>945 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				0,53%	15,00%	72,00%	11,00%	0,21%	0,21%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
						D/270					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
							E/285				
		Analyse de la CGT									
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B (coefficient 285).											
O40201	Travailleur social <u>788 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
						0,13%	99,00%	0,25%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
						D/270					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
							E/285				
		Analyse de la CGT									
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B (coefficient 285).											
O20501	Contrôleur du recouvrement <u>205 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				0,98%	75,00%	22,00%	0,98%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
						D/270					
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
							E/285				
		Analyse de la CGT									
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B (coefficient 285).											

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
170102	Responsable d'unité <u>5 484 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
					0,20%	23,00%	39,00%	25,00%	4,00%	1,13%	0,91%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
							E/300				
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
							F/315				
		Analyse de la CGT									
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau F au coefficient minimum de 315 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N6 (coefficient 315).											
050501	Contrôleur de sécurité <u>572 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
						0,17%	0,17%	0,17%	61,00%	37,00%	0,52%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
									F/370		
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
									G/365		
		Analyse de la CGT									
Baisse de 5 points du coefficient minimum par rapport à la précédente proposition de l'employeur. 37,52% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés.											
170302	Manager de branche <u>457 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
									11,00%	33,00%	40,00%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
											G/440
		Proposition employeur n°2 lors de la RPN du 9 juillet 2019									
											H/440
		Analyse de la CGT									
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											



ANNEXE 2

PROJECTION DANS LA NOUVELLE GRILLE EMPLOYEUR DES EMPLOIS DÉJÀ REPÉRÉS LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019 HORS ÉCHANTILLON DES EMPLOIS REPERES PRÉSENTÉ PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 9 JUILLET 2019.

Cette projection est appréciée par la CGT afin de faire un comparatif entre l'ancienne grille employeur de 8 niveaux et la nouvelle de 9 niveaux (en fonction des documents UCANSS du 28 mai 2019).

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
140402	Secrétaire 2 224 salariés	Niveau dans la grille									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,04%	56,12%	39,97%		3,06%	0,45%	0,22%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
			A/212								
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		B/220									
Analyse de la CGT											
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau B au coefficient minimum de 220 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N3 (coefficient 215). Par contre 43,7% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O10601	Technicien conseil aides collectives d'action sociale 371 salariés	Niveau dans la grille									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				57,95%	38,01%		2,96%	1,08%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 42,05% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O11104	Technicien du service médical 1 884 salariés	Niveau dans la grille									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				99,73%	0,21%		0,05%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
O11105	Conseiller retraite et accueil 2 510 salariés	Niveau dans la grille									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			6,02%	87,57%		6,41%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 93,98% des salariés de cet emploi sont déclassés.											
O11106	Technicien retraite conseil back-office 833 salariés	Niveau dans la grille									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			28,33%	70,35%		1,20%	0,12%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 71,67% des salariés de cet emploi sont déclassés.											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
O11109	Technicien compte prestataire <u>323 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				53,87%	45,51%	0,62%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 46,13% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O11110	technicien carrière et déclaration <u>270 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				31,11%	68,89%						
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 68,89% des salariés de cet emploi sont déclassés.											
O11114	Gestionnaire conseil des AT/MP <u>272 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				55,88%	44,12%						
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 44,12% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O11201	Conseiller service à l'utilisateur <u>981 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			22,32%	75,94%	1,63%	0,10%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
O11202	Technicien service à l'utilisateur <u>478 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,84%	92,26%	6,28%	0,21%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
O11203	Conseiller service de l'assurance maladie 4 889 salariés	Projeté									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,37%	73,02%	25,89%	0,63%	0,08%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 26,6% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O11208	Conseiller offre de service 316 salariés	Projeté									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				61,71%	19,82%	18,67%					
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 38,49% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O11111	Technicien régularisation de carrière 212 salariés	Projeté									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				75,47%	24,53%						
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 24,53% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
O80201	Gestionnaire des litiges et des créances/conseiller juridique 576 salariés	Projeté									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			1,22%	23,61%	60,76%	5,03%	8,85%	0,52%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 75,16% des salariés de cet emploi sont déclassés.											
O90402	Gestionnaire maîtrise/contrôle des risques 701 salariés	Projeté									
		% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				23,82%	66,33%	5,99%	1,71%	1,28%	0,43%	0,29%	
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
		C/229									
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 76,07% des salariés de cet emploi sont déclassés.											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
090403	Vérificateur <u>1 748 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,11%	43,76%	54,75%	0,29%	0,17%	0,23%	0,06%	0,06%	
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 55,5% des salariés de cet emploi sont déclassés.											
100101	Comptable <u>1 626 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				60,39%	35,61%	2,64%	0,74%	0,31%	0,25%	0,06%	
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 39,61% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
120201	Gestionnaire administratif RH <u>1 155 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,09%	51,95%	39,05%	5,19%	2,60%	0,70%	0,35%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 47,89% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés											
160102	Gestionnaire des biens et services <u>1 475 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
		0,07	0,41%	28,68%	42,44%	12,34%	7,66%	4,00%	2,37%	0,27%	0,07%
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 69,15% des salariés de cet emploi sont déclassés.											
140401	Assistante de direction <u>1 769 salariés</u>	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				1,87%	48,28%	31,77%	12,32%	5,09%	0,62%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
				B/229							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
				C/229							
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. 98,08% des salariés de cet emploi sont déclassés.											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille										
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430	
O11307	Référént technique retraite 513 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
					50,10%	46,00%	3,31%	0,19%	0,19%	0,19%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019										
					C/249							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019										
					D/249							
Analyse de la CGT												
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 49,88% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés												
O11302	Référént technique accueil 778 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
			0,13%	99,74%	0,13%							
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019										
					C/249							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019										
					D/249							
Analyse de la CGT												
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.												
O11304	Référént technique prestations 2 663 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
				91,10%	7,89%	0,49%	0,34%	0,19%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019										
					C/249							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019										
					D/249							
Analyse de la CGT												
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.												
O11306	Référént technique du service médical 425 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
			2,59%	89,18%	7,06%	0,94%						
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019										
					C/249							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019										
					D/249							
Analyse de la CGT												
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.												
O11317	Référént technique AT/MP 199 salariés	% des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle										
				80,90%	13,07%	4,52%	1,01%	0,50%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019										
					C/249							
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019										
					D/249							
Analyse de la CGT												
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.												

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
O11102	Gestionnaire conseil allocataire expert 2167 salariés	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				0,26%	96,88%	2,54%	0,32%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
O30103	Conseiller informatique service 537 salariés	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			2,23%	59,59%	33,52%	3,35%	0,37%	0,93%			
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 38,17% des salariés de cet emploi sont toujours toujours déclassés											
O71002	Conseiller d'assurance maladie 758 salariés	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			9,23%	89,31%	1,32%						
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
O80204	Réfèrent Technique litige et créance 871 salariés	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,11%	75,77%	14,24%	0,77%	1,95%	1,03%	0,11%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
O90405	Réfèrent technique vérification/contrôle 1 369 salariés	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
				89,63%	8,69%	1,17%	0,44%		0,07%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille									
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400	N9/430
100104	Réfèrent technique en comptabilité <u>1 051 salariés</u>	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
					89,34%	8,18%	1,52%	0,67%	0,29%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
120202	Réfèrent technique administration des RH <u>663 salariés</u>	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			1,36%	79,19%	13,57%	3,32%	1,21%	0,15%	0,15%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
140201	Chargé de communication <u>538 salariés</u>	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			1,30%	28,44%	25,84%	13,75%	15,43%	11,90%	2,79%	0,37%	
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur. Par contre 70,08% des salariés de cet emploi toujours sont déclassés											
140602	Réfèrent technique traitement de l'information <u>529 salariés</u>	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,57%	86,39%	10,21%	1,51%	0,57%	0,57%	0,19%		
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		C/249									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
D/249											
Analyse de la CGT											
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.											
020601	Contrôleur allocataire <u>618 salariés</u>	%									
		des salariés dans chaque niveau de la classification actuelle									
			0,16%	0,81%	1,62%	89,16%	8,25%				
		Proposition employeur n°1 lors de la RPN du 28 mai 2019									
		D/270									
		Projection avec la grille employeur proposée lors de la RPN du 9 juillet 2019									
E/285											
Analyse de la CGT											
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle											

PROJECTION FAITE PAR LA CGT DES EMPLOIS REPÉRÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LA RPN DU 28 MAI 2019

N°	Libellé emploi	Niveau dans la grille								
		N1/190	N2/198	N3/215	N4/240	N5A/260	N5B/285	N6/315	N7/360	N8/400
O20302	Enquêteur AT/MP 195 salariés	Projeté								
		%								
		%								
		Projeté								
		%								
		Projeté								
Analyse de la CGT										
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle										
O40202	Assistant de service social 2 589 salariés	Projeté								
		%								
		%								
		Projeté								
		%								
		Projeté								
Analyse de la CGT										
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle										
O80104	Audiencier 275 salariés	Projeté								
		%								
		%								
		Projeté								
		%								
		Projeté								
Analyse de la CGT										
Cette proposition de l'employeur de créer ce niveau E au coefficient minimum de 285 permet seulement de ne plus déclasser ceux qui étaient N5B dans la classification actuelle. Par contre 38,18% des salariés de cet emploi sont toujours déclassés										
O20401	Inspecteur de recouvrement 1 450 salariés	Projeté								
		%								
		%								
		Projeté								
		%								
		Projeté								
Analyse de la CGT										
Baisse de 5 points du coefficient minimum										
170301	Manager de secteur 1 780 salariés	Projeté								
		%								
		%								
		Projeté								
		%								
		Projeté								
Analyse de la CGT										
Pas de modification entre la 1ère et la 2ème proposition de l'employeur.										